



Quelles closes rédiger dans un contrat de créateur de logo

Par [lia_old](#), le 15/10/2007 à 09:21

Bonjour, je suis une jeune artiste a qui on a demandé de créer un logo pour une societe en court d'ouverture.

cependant ne connaissant pas la et les demarche a suivre, j'ai présentée spontanément mes croquis;la personne en question étant une connaissance je ne me suis pas mefiée.

Il m'a donc pris mon idée sans me le demander et sans remuneration, a l'heure actuelle, je vais déposer mon logo a l'INPI sans lui en parler et tenter de réaliser un contrat en bonne eduforme pour:

- demander une remuneration sur la base de mon travail.
- demander a toucher des Royal T sur tout produits vendu portant le logo.
- aussi lui permettre, puisque si je depose le logo je suis proprietaire intellectuelle de la marque, donc de lui donner l'exclusivité de son utilisation

Je souhaiterais que vous m'aidiez a reliser mon contrat afin d'eviter de me faire avoir.

Merci d'avance lia